

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt-deux, le douze janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le cinq janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 05/01/2022.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, CORRAIN Bruno, FOLTIN Muriel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : ROBERT Alain, BARNABE Christophe, STUTZMANN Marc

Procurations : ROBERT Alain à FRANCOIS Jacques
STUTZMANN Marc à PUCHE Marie-Claude

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BARAT Evelyne a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 4 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2020 DE LA CCSAL

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée approuve le rapport.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

RENDU EXECUTOIRE LE 13.01.2022

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.





Florent LACHAUSSEE.